



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT # 516-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Windsor adoptait le *Règlement # 516-2026 (Règlement modifiant le Règlement no 508-2025 relatif à l'imposition de la taxe foncière générale et établissant la compensation pour divers services municipaux de la Ville de Windsor pour l'année 2026)*.

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement no 508-2025* afin de le rendre conforme à l'article 10 de l'Entente de partenariat entre *Éco Entreprises Québec (ÉEQ)* et la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 4 mars 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 4 mars 2026, conformément au Règlement 457-2022 intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 4 mars 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier